VACCINATION CONTRE LES VIRUS DU PAPILLOME HUMAIN

Questions-réponses **techniques**
à l'intention des intervenants

Mise à jour – 12 juillet 2011

Québec

Édition :
La Direction des communications du ministère de la Santé et des Services sociaux du Québec

Le présent document s'adresse spécifiquement aux intervenants du réseau québécois de la santé et des services sociaux et n'est accessible qu'en version électronique à l'adresse :

www.msss.gouv.qc.ca/vaccination

Le genre masculin utilisé dans ce document désigne aussi bien les femmes que les hommes.

Dépôt légal
Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2011
Bibliothèque et Archives Canada, 2011

ISBN : 978-2-550-63050-0 (version PDF)

Tous droits réservés pour tous pays. La reproduction, par quelque procédé que ce soit, la traduction ou la diffusion de ce document, même partielles, sont interdites sans l'autorisation préalable des Publications du Québec. Cependant, la reproduction de ce document ou son utilisation à des fins personnelles, d'étude privée ou de recherche scientifique, mais non commerciales, sont permises à condition d'en mentionner la source.

© Gouvernement du Québec, 2011

PLAN : Questions- Réponses

1. Programme de vaccination au Québec 3

1.1 Comment se déroule le programme de vaccination contre les VPH en milieu scolaire? 3
1.2 Quelles sont les filles qui peuvent recevoir gratuitement le vaccin contre les VPH? 3
1.3 Quelles filles peuvent compléter gratuitement leur calendrier de vaccination après l'entrée en vigueur du programme? 3
1.4 Certaines filles de 16 et 17 ans sont inscrites à une formation en santé *(infirmière, infirmière-auxiliaire, hygiéniste dentaire, etc.)* et consultent l'infirmière du CLSC pour la mise à jour de leur vaccination. La vaccination contre les VPH peut-elle leur être offerte? 4
1.5 Certaines filles originaires de provinces voisines fréquentent des établissement d'enseignement au Québec. Peut-on vacciner ces filles? 4
1.6 Est-ce que le vaccin contre les VPH est offert gratuitement aux filles qui sont originaires d'autres pays et qui étudient au Québec? 4
1.7 Pourquoi ne pas vacciner toutes les filles des 1ère et 2e années du secondaire? 4
1.8 À quel moment le programme de rattrapage en 3e année du secondaire va-t-il se terminer? 4
1.9 Avant d'administrer le vaccin à une fille, est-il nécessaire de lui demander si elle a eu des relations sexuelles ? Est-il trop tard pour administrer le vaccin si une fille a eu des relations sexuelles? 5
1.10 Doit-on demander aux filles si elles sont enceintes avant de les vacciner ? Que faire si une fille nous informe qu'elle pense être enceinte ou est enceinte? 5
1.11 Doit-on reporter la vaccination d'une fille qui a eu des relations sexuelles sans protection et qui se croit enceinte? Dans cette situation, doit-on exiger un test de grossesse négatif avant la vaccination? 5
1.12 Quelles sont les procédures à suivre si le vaccin a été administré par inadvertance en cours de grossesse? 6

2. Vaccin contre les VPH, gestion des produits immunisants, inscription du vaccin 6

2.1 Le respect de la chaîne de froid (entre 2 et 8 °C) est-il essentiel, puisque selon la monographie du vaccin, celui-ci est stable à la température de la pièce? 6
2.2 Le vaccin contre les VPH peut-il être administré avec d'autres vaccins? 6
2.3 La fiole de vaccin contre les VPH contient un peu plus que la dose recommandée de 0,5 ml. Doit-on donner tout le contenu de la fiole? 6
2.4 Est-il nécessaire d'inscrire les vaccins contre les VPH dans le dossier de vaccination informatisé (I-CLSC, VAXIN ou Logivac)? 6
2.5 Si une fille a déjà reçu une dose de vaccin contre les VPH et que cette dose n'est pas inscrite au dossier de vaccination informatisé, que doit-on faire? 7

3. Calendriers de vaccination : intervalles et nombre de doses 7

3.1 Quel est le calendrier pour les filles de 11 ans et plus, qui pour différentes raisons se retrouvent en 4e année du primaire (ex. classes d'accueil, etc.)? 7
3.2 Quel est le calendrier de vaccination utilisé au primaire dans les régions 17 et 18 ainsi que dans les autres communautés autochtones? 7
3.3 Quel est le calendrier recommandé pour les filles immunosupprimées? 7
3.4 Quel est l'intervalle minimal entre les deux premières doses du vaccin contre les VPH dans le calendrier allongé utilisé en 4e année du primaire? 8
3.5 Quel est l'intervalle minimal à respecter entre les doses pour la vaccination contre les VPH des filles en 3e secondaire? 8

4. Dépistage du cancer du col de l'utérus 8

4.1 Le vaccin contre les VPH est-il indiqué chez une jeune femme de 26 ans qui reçoit un traitement pour des anomalies du col utérin? 8

5. Situations particulières 8

5.1 Le vaccin contre les VPH peut-il être administré aux filles qui ont 8 ans en 4e année du primaire? 8
5.2 Une mère insiste pour que le vaccin soit administré gratuitement à sa fille qui est âgée de moins de 14 ans, mais qui a dépassé la 4e année du primaire et qui ne répond pas aux critères d'admissibilité. Le vaccin peut-il être offert gratuitement à cette fille? 9
5.3 Une fille a reçu les deux premières doses du vaccin contre les VPH en 4e année du primaire comme le prévoit le programme. Sa mère désire toutefois lui faire administrer la troisième dose avant la 3e année du secondaire. Que lui répondra-t-on sur la pertinence de la vaccination, sur la gratuité, sur l'intervalle optimal? 9
5.4 Que faire si un médecin recommande l'administration de la 3e dose du vaccin avant 60 mois à une fille à qui le vaccin a été administré selon le calendrier allongé? 10
5.5 Le vaccin peut-il être offert gratuitement à une fille de moins de 14 ans dont la mère a fait un cancer du col de l'utérus ou présenté des anomalies du col de l'utérus? 10
5.6 Une mère se présente pour faire vacciner son garçon au CSSS. Le vaccin peut-il être administré au garçon si la mère désire payer le vaccin? Si la mère présente une ordonnance médicale, son fils peut-il recevoir le vaccin? 10

6 - Réduction de la douleur lors de la vaccination 11

6.1 Quelles sont les stratégies qui peuvent contribuer à réduire à la fois l'anxiété et la douleur lors de la vaccination des filles en 4e année du primaire et en 3e année du secondaire? 11

1. PROGRAMME DE VACCINATION AU QUÉBEC

Le vaccin contre les VPH qui est utilisé dans le cadre du programme de vaccination en milieu scolaire au Québec est le vaccin Gardasil® qui protège contre les VPH de types 6, 11, 16 et 18. L'information présentée dans ce document se rapportent donc spécifiquement à ce vaccin.

1.1 Comment se déroule le programme de vaccination contre les VPH en milieu scolaire?

Depuis l'automne 2008, le vaccin contre les VPH est offert gratuitement à l'école à toutes les filles de la 4e année du primaire et de la 3e année du secondaire. Il s'agit d'un programme de vaccination dont les principales activités se déroulent en milieu scolaire.

1.2 Quelles sont les filles qui peuvent recevoir gratuitement le vaccin contre les VPH?

Les filles suivantes peuvent recevoir gratuitement le vaccin contre les VPH :

- les filles de la 4e année du primaire et de la 3e année du secondaire;
- les filles âgées de moins de 18 ans au moment de l'administration de leur première dose;
- les filles âgées de 9 à 13 ans, de la 5e année du primaire à la 2e année du secondaire, qui sont à risque élevé d'être exposées aux VPH. C'est toutefois une minorité de filles qui répondent à ce critère;
- les filles âgées de 9 à 17 ans des communautés autochtones;
- les filles âgées de 18 à 26 ans immunosupprimées ou infectées par le VIH.

1.3 Quelles filles peuvent compléter gratuitement leur calendrier de vaccination après l'entrée en vigueur du programme?

Le vaccin est offert gratuitement aux filles âgées de moins de 18 ans au moment de l'administration de leur première dose.

Les filles qui ont commencé leur vaccination alors qu'elles étaient âgées de moins de 18 ans au moment de l'administration de leur première dose peuvent donc compléter leur vaccination gratuitement.

Une fille âgée de 18 ans ou plus n'ayant pas amorcé sa vaccination devra donc payer le vaccin si elle désire le recevoir, sauf si elle est âgée de 18 à 26 ans et immunosupprimée ou infectée par le VIH.

1.4 Certaines filles de 16 et 17 ans sont inscrites à une formation en santé *(infirmière, infirmière-auxiliaire, hygiéniste dentaire, etc.)* et consultent l'infirmière du CLSC pour la mise à jour de leur vaccination. La vaccination contre les VPH peut-elle leur être offerte?

Le vaccin contre les VPH peut être administré en même temps que la vaccination pour les stagiaires de la santé selon les modalités du moment et l'endroit de l'offre régionale pour cette clientèle.

1.5 Certaines filles originaires de provinces voisines fréquentent des établissement d'enseignement au Québec. Peut-on vacciner ces filles?

Oui. Étant donné le nombre relativement restreint de filles qui se trouvent dans cette situation, elles peuvent être vaccinées, mais uniquement dans le cadre des activités de vaccination qui se tiennent en milieu scolaire, soit en 4e année du primaire et en 3e année du secondaire, ainsi que selon les critères d'admissibilité établis.

Les autres filles devront se prévaloir de la vaccination selon le programme en vigueur dans leur province de résidence ou assumer elles-mêmes le coût de la vaccination à l'extérieur du programme en milieu scolaire.

1.6 Est-ce que le vaccin contre les VPH est offert gratuitement aux filles qui sont originaires d'autres pays et qui étudient au Québec?

Non. La vaccination gratuite contre les VPH n'est pas offerte aux filles âgées de moins de 18 ans qui sont originaires d'autres pays et qui viennent passer un certain temps dans des écoles au Québec. La vaccination contre les VPH n'a pas pour objectif de stopper la transmission des infections dans le milieu scolaire comme cela pourrait être le cas avec la vaccination contre le méningocoque dans un contexte d'éclosion.

1.7 Pourquoi ne pas vacciner toutes les filles des 1ère et 2e années du secondaire?

Les activités de vaccination en milieu scolaire se déroulent actuellement en 4e année du primaire et en 3e année du secondaire. Au Québec, l'âge médian, défini comme l'âge auquel la moitié des jeunes ont eu leur première relation sexuelle, serait de 17 ans tant chez les garçons que chez les filles. La majorité des filles de la 3e année du secondaire recevront donc le vaccin avant le début de leurs relations sexuelles.

1.8 À quel moment le programme de rattrapage en 3e année du secondaire va-t-il se terminer?

Par rattrapage, on entend la vaccination à trois doses des filles du 3e secondaire. Ce rattrapage cessera en juin 2013, lorsque la cohorte des filles de 4e année vaccinées en 2008-2009 arrivera en 3e secondaire en septembre 2013.

1.9 Avant d'administrer le vaccin à une fille, est-il nécessaire de lui demander si elle a eu des relations sexuelles ? Est-il trop tard pour administrer le vaccin si une fille a eu des relations sexuelles?

Non. Il n'est pas nécessaire de demander à une fille à vacciner si elle a eu des relations sexuelles. Le fait d'avoir déjà eu des relations sexuelles n'est pas une contre-indication du vaccin bien que la protection conférée par celui-ci soit maximale lorsqu'il est administré avant que la fille ait été exposée à un type de VPH inclus dans le vaccin.

Une fille qui a commencé à avoir des relations sexuelles peut avoir été en contact avec un type de VPH. Le vaccin ne la protégera pas contre les types de VPH avec lesquels elle a déjà été en contact, mais contre ceux auxquels elle n'a pas été exposée. Précisons par ailleurs qu'il est très rare qu'une personne soit infectée en même temps par les quatre types de VPH contenus dans le vaccin, soit les types 6, 11, 16 et 18.

Si le type de VPH avec lequel elle a été en contact est l'un des 4 types inclus dans le vaccin, celui-ci sera efficace pour protéger contre les trois autres types.

Le fait d'avoir été en contact avec un autre type de VPH ne diminuera pas la réponse au vaccin. Si la fille n'a pas été en contact avec les types 6, 11, 16 et 18, le vaccin sera pleinement efficace.

Des données récentes démontrent que même s'il y a des signes qu'une femme a eu une infection à un type précis de VPH, la vaccination pourrait être bénéfique contre ce type si elle n'est plus infectée au moment où elle reçoit sa vaccination.

Actuellement, il n'existe pas de test courant utilisé pour savoir si une personne a été exposée à un type de VPH ou pour identifier le type de VPH auquel une personne a été exposée. Il n'est donc pas recommandé de faire une recherche de VPH avant de vacciner.

1.10 Doit-on demander aux filles si elles sont enceintes avant de les vacciner? Que faire si une fille nous informe qu'elle pense être enceinte ou est enceinte?

Il n'est pas nécessaire de demander aux filles si elles sont enceintes.

Toutefois, si une fille est enceinte, la vaccination doit être reportée après la grossesse. Si une grossesse survient entre les doses, la vaccination se poursuivra après la grossesse. L'allaitement n'est pas une contre-indication du vaccin.

Rien n'indique que l'on doive intervenir de quelque façon si une ou plusieurs doses ont été administrées en cours de grossesse. Le vaccin contre les VPH est un vaccin recombinant qui ne peut pas transmettre une infection. Ce type de vaccin est généralement sécuritaire durant la grossesse.

1.11 Doit-on reporter la vaccination d'une fille qui a eu des relations sexuelles sans protection et qui se croit enceinte? Dans cette situation, doit-on exiger un test de grossesse négatif avant la vaccination?

Non. Il n'est pas nécessaire de reporter la vaccination. Voir la réponse à la question précédente.

1.12 Quelles sont les procédures à suivre si le vaccin a été administré par inadvertance en cours de grossesse?

Il faut communiquer avec la Direction de santé publique (DSP).

Après discussion, le Centre de santé et de services sociaux (CSSS) ou la DSP avisera le fabricant pour la surveillance des effets indésirables durant la grossesse.

Dans l'état actuel des connaissances, il n'est pas nécessaire de discuter d'interruption de grossesse avec la jeune fille sur la base de l'exposition au vaccin.

2. VACCIN CONTRE LES VPH, GESTION DES PRODUITS IMMUNISANTS, INSCRIPTION DU VACCIN

2.1 Le respect de la chaîne de froid (entre 2 et 8 °C) est-il essentiel, puisque selon la monographie du vaccin, celui-ci est stable à la température de la pièce?

Oui. Au Québec, les recommandations du Protocole d'immunisation du Québec (PIQ) ont toujours préséance sur les monographies.

Les données sur l'efficacité du vaccin sont obtenues avec un vaccin conservé entre 2 et 8 °C. L'efficacité d'un vaccin contre les VPH qui n'aurait pas été conservé dans des conditions optimales ne peut être garantie.

La monographie précise que le vaccin est stable plusieurs jours à la température de la pièce. Il est toutefois difficile de se prononcer sur l'efficacité du vaccin s'il a été conservé en dehors des normes à plusieurs reprises. C'est pourquoi il est préférable de respecter les normes recommandées.

2.2 Le vaccin contre les VPH peut-il être administré avec d'autres vaccins?

Oui. Il s'agit alors de respecter la règle habituelle lorsque des vaccins sont administrés simultanément (voir le PIQ, chapitre 9, section 9.10 *Recommandations pour l'immunisation des personnes devant recevoir des injections multiples lors d'une même visite*).

2.3 La fiole de vaccin contre les VPH contient un peu plus que la dose recommandée de 0,5 ml. Doit-on donner tout le contenu de la fiole?

Oui. Comme pour tout autre vaccin unidose, le contenu complet de la fiole doit être administré, tel qu'il est mentionné dans le PIQ.

2.4 Est-il nécessaire d'inscrire les vaccins contre les VPH dans le dossier de vaccination informatisé (I-CLSC, VAXIN ou Logivac)?

Oui. Il est essentiel que toutes les doses administrées de vaccins contre les VPH soient inscrites au dossier de vaccination informatisé (I-CLSC, VAXIN, Logivac) pour permettre le suivi de la vaccination si une dose de rappel de vaccin contre les VPH devient nécessaire.

2.5 Si une fille a déjà reçu une dose de vaccin contre les VPH et que cette dose n'est pas inscrite au dossier de vaccination informatisé, que doit-on faire?

La dose administrée antérieurement doit également être inscrite au dossier de vaccination informatisé (I-CLSC, VAXIN ou Logivac) même si cette dose a été administrée dans un autre établissement.

3. CALENDRIERS DE VACCINATION : INTERVALLES ET NOMBRE DE DOSES

3.1 Quel est le calendrier pour les filles de 11 ans et plus, qui pour différentes raisons se retrouvent en 4e année du primaire (ex. classes d'accueil, etc.)?

En milieu scolaire, en 4e année, si les filles sont âgées de 11 ans et plus, elles doivent recevoir 2 doses de vaccin à 0 et 6 mois. La troisième dose leur sera administrée en 3e année du secondaire. Si elles ont 14 ans ou plus, elles doivent recevoir 3 doses à 0, 2 et 6 mois.

3.2 Quel est le calendrier de vaccination utilisé au primaire dans les régions 17 et 18 ainsi que dans les autres communautés autochtones?

En 4e année du primaire, le calendrier allongé est utilisé. Chaque région choisit le moment de l'administration de la troisième dose selon la situation au regard du décrochage scolaire au secondaire.

Les 2 premières doses sont administrées à 0 et 6 mois.

La troisième dose doit être administrée le plus tard possible et au moment où le décrochage scolaire est à son minimum. La décision du moment d'administration de cette dose revient à chaque région.

3.3 Quel est le calendrier recommandé pour les filles immunosupprimées ?

Les filles de 4e année du primaire qui sont immunosupprimées reçoivent une dose de plus. Pour plus d'information sur l'immunosuppression et la vaccination, consulter le PIQ au chapitre 1, section 1.9.3, *Immunosuppression*.

En 4e année du primaire, le calendrier pour les filles immunosupprimées est le suivant : 0, 6, 12 et 60 mois. Les filles immunosupprimées recevront donc leur quatrième dose en 3e année du secondaire en même temps que les autres filles.

Pour toutes les autres filles immunosupprimées, le calendrier est le suivant : 0, 2 et 6 mois. Pour plus d'information sur le calendrier de vaccination contre les VPH, consulter le PIQ au chapitre 10.4, section 10.4.4 *Vaccin contre le virus du papillome humain* .

3.4 Quel est l'intervalle minimal entre les deux premières doses du vaccin contre les VPH dans le calendrier allongé utilisé en 4e année du primaire?

En immunisation plus l'intervalle entre les doses est long, meilleure est la réponse immunitaire. Un intervalle minimal de 6 mois moins 2 semaines entre les doses devrait donc être respecté. Cet intervalle est en accord avec le calendrier à deux doses du vaccin Twinrix® administré en même temps. Cela ne devrait en rien modifier la réponse immunitaire ni au vaccin Twinrix® ou au vaccin Gardasil®.

3.5 Quel est l'intervalle minimal à respecter entre les doses pour la vaccination contre les VPH des filles en 3e secondaire?

Le calendrier de vaccination recommandé pour le programme de vaccination en 3e secondaire comporte 3 doses administrées à 0, 2 et 6 mois. Afin de faciliter le déroulement du programme de vaccination en milieu scolaire, il peut être considéré, exceptionnellement, d'utiliser les intervalles minimaux prévus pour ce vaccin, soit un intervalle minimal de 4 semaines entre les 2 premières doses et de 12 semaines entre les deuxième et troisième doses.

4. DÉPISTAGE DU CANCER DU COL DE L'UTÉRUS

4.1 Le vaccin contre les VPH est-il indiqué chez une jeune femme de 26 ans qui reçoit un traitement pour des anomalies du col utérin?

Oui. Le fait de recevoir un traitement ne constitue pas en soi une contre-indication de la vaccination.

En raison de son âge, cette jeune femme peut recevoir le vaccin car celui-ci est homologué pour les filles et les femmes de 9 à 45 ans.

Toutefois il est impossible de savoir avec certitude quel type de VPH est responsable des anomalies. Le vaccin sera efficace contre les types de VPH 16 et 18 à la condition que les anomalies détectées ne soient pas associées à l'un de ces deux types de VPH.

5. SITUATIONS PARTICULIÈRES

5.1 Le vaccin contre les VPH peut-il être administré aux filles qui ont 8 ans en 4e année du primaire?

Non. Le vaccin est homologué pour les filles et les femmes de 9 à 26 ans. Peu de filles se retrouveront dans cette situation.

Si une fille est âgée de 8 ans au moment de l'administration de la première dose en milieu scolaire, on doit reporter l'administration de cette première dose au moment où elle aura 9 ans, soit dans une clinique de vaccination au CLSC ou lors de la deuxième visite en milieu scolaire.

Le suivi pour la deuxième dose de cette fille (devant être administrée 6 mois après la 1ère dose) pourra ensuite se faire soit en milieu scolaire l'année suivante, soit en CSSS selon la modalité prévue localement ou régionalement. L'objectif de compléter la vaccination doit être atteint, et l'intervalle minimal de 6 mois entre les 2 doses doit être respecté.

Par la suite, elle pourra recevoir comme les autres filles la dose prévue en 3e année du secondaire puisque l'intervalle minimal du calendrier allongé est de 12 semaines entre la deuxième et la troisième dose.

5.2 Une mère insiste pour que le vaccin soit administré gratuitement à sa fille qui est âgée de moins de 14 ans, mais qui a dépassé la 4e année du primaire et qui ne répond pas aux critères d'admissibilité. Le vaccin peut-il être offert gratuitement à cette fille?

Non. Le vaccin contre les VPH est offert gratuitement dans le cadre d'un programme de vaccination bien précis. Pour être admissibles à la vaccination, les filles doivent répondre aux critères établis (voir la question 1.2).

Cette fille aura accès gratuitement au vaccin en 3e année du secondaire, alors qu'elle aura 14 ans. Au Québec, l'âge médian, défini comme l'âge auquel la moitié des jeunes ont eu leur première relation sexuelle, serait de 17 ans tant chez les garçons que chez les filles.

Toutefois, si la mère insiste pour que sa fille soit vaccinée, elle peut payer le vaccin. Trois doses seront alors administrées selon le calendrier recommandé par le fabricant.

5.3 Une fille a reçu les deux premières doses du vaccin contre les VPH en 4e année du primaire comme le prévoit le programme. Sa mère désire toutefois lui faire administrer la troisième dose avant la 3e année du secondaire. Que lui répondra-t-on sur la pertinence de la vaccination, sur la gratuité, sur l'intervalle optimal?

Il s'agit d'un programme de vaccination en milieu scolaire qui se déroule de la façon suivante : deux doses administrées en 4e année du primaire à six mois d'intervalle et une troisième dose en 3e année du secondaire, soit cinq ans après. Le vaccin est administré gratuitement pourvu que l'on respecte les règles du programme, établies pour des raisons bien précises.

Exceptionnellement, la troisième dose peut être administrée gratuitement avant la 3e année du secondaire si la jeune fille a commencé à avoir des relations sexuelles.

Selon l'intervalle optimal pour la troisième dose, celle-ci devrait être administrée juste avant le début des relations sexuelles. Et pour la majorité des filles, la 3e secondaire est le moment idéal.

Comme le souligne le Comité sur l'immunisation du Québec dans son rapport, la troisième dose devrait être administrée avant les premières relations sexuelles, mais le plus près possible de l'activité sexuelle, car elle est prévue comme une dose de rappel pour stimuler la réponse immunitaire. Au Québec, l'âge médian, défini comme l'âge auquel la moitié des jeunes ont eu leur première relation sexuelle, serait de 17 ans tant chez les garçons que chez les filles. La 3e année du secondaire apparaît donc comme le moment idéal pour la majorité des filles.

Même avec une ordonnance médicale, cette troisième dose n'est pas gratuite si elle est administrée avant la 3e année du secondaire, à moins que la jeune fille ne soit active sexuellement ou immunosupprimée. C'est en effet une exception prévue par le programme.

L'intervalle minimal de 12 semaines entre la deuxième et la troisième dose doit cependant être respecté dans tous les cas.

5.4 Que faire si un médecin recommande l'administration de la 3e dose du vaccin avant 60 mois à une fille à qui le vaccin a été administré selon le calendrier allongé?

Au Québec, le programme de vaccination est réalisé principalement en milieu scolaire.

Avant d'administrer le vaccin, l'infirmière doit s'informer auprès du médecin de la raison justifiant cette demande.

Si la fille a commencé à avoir des relations sexuelles, l'infirmière pourra administrer le vaccin gratuitement et ajouter l'information dans le carnet de vaccination ainsi que dans le dossier de vaccination informatisé (I-CLSC, VAXIN ou Logivac) ou le système d'information vaccinal utilisé.

Si la demande n'est pas justifiée, l'infirmière peut décider d'administrer le vaccin mais celui-ci ne sera pas gratuit.

Si le vaccin est administré, l'intervalle minimal de 12 semaines entre la deuxième et la troisième dose devra être respecté.

5.5 Le vaccin peut-il être offert gratuitement à une fille de moins de 14 ans dont la mère a fait un cancer du col de l'utérus ou présenté des anomalies du col de l'utérus?

Non. Le cancer du col de l'utérus n'est pas héréditaire. Le vaccin peut être offert gratuitement à la fille uniquement si elle répond aux critères du programme (voir question 1.2). Le vaccin sera gratuit pour cette fille en 3e année du secondaire, comme le prévoit le programme.

Le fait que la mère a fait un cancer du col de l'utérus ne constitue pas une indication pour la vaccination gratuite des moins de 14 ans.

Il faut rassurer la mère. Le cancer du col de l'utérus prend des dizaines d'années avant de se développer. Pour cela, il faut que la fille soit en contact avec un type de VPH qui cause le cancer, lorsqu'elle aura des relations sexuelles.

5.6 Une mère se présente pour faire vacciner son garçon au CSSS. Le vaccin peut-il être administré au garçon si la mère désire payer le vaccin? Si la mère présente une ordonnance médicale, son fils peut-il recevoir le vaccin?

Le programme de vaccination gratuite contre les VPH est offert uniquement aux filles au Québec.

En avril 2011, Santé Canada a autorisé l'utilisation du vaccin Gardasil® chez les garçons et les hommes âgés de 9 à 26 ans. Cette indication, incluse dans le PIQ, n'a pas encore fait l'objet de recommandations de la part du Comité sur l'immunisation du Québec (CIQ) qui devra se prononcer au cours des prochains mois sur les bénéfices de la vaccination des garçons contre les VPH.

Des données récentes démontrent que le vaccin contre les VPH pourrait protéger les garçons contre les verrues génitales et possiblement contre une forme de cancer de l'anus associé aux VPH. Il n'existe toujours aucune preuve que la vaccination des garçons puisse prévenir le cancer du col de l'utérus chez leurs partenaires féminines. Les études sur ce sujet se poursuivent. les VPH.

L'infirmière n'est pas tenue de faire la promotion de cette vaccination auprès des garçons. Cependant, elle peut décider d'administrer ce vaccin et n'a pas besoin de prescription.

Même s'il est prescrit par un médecin, le vaccin n'est pas gratuit pour les garçons.

6. RÉDUCTION DE LA DOULEUR LORS DE LA VACCINATION

6.1 Quelles sont les stratégies qui peuvent contribuer à réduire à la fois l'anxiété et la douleur lors de la vaccination des filles en 4e année du primaire et en 3e année du secondaire?

Les stratégies suivantes, présentées dans le PIQ, chapitre 6, section 6.11, peuvent contribuer à diminuer la douleur lors de la vaccination :

- tapoter le point d'injection pour stimuler les terminaisons nerveuses;
- appliquer une pression de 10 secondes au site d'injection avant et après l'injection;
- introduire de façon sure et rapide l'aiguille au point d'injection par voie IM, sans aspiration avant l'injection et retirer l'aiguille rapidement dans le même angle que lors de l'introduction;
- des anesthésiques topiques sont actuellement en vente dans les pharmacies et peuvent être utilisés pour provoquer une anesthésie superficielle au point d'injection. L'utilisation systématique d'un analgésique tel que l'ibuprofène ou l'acétaminophène en prévention n'est pas recommandée;
- pendant la vaccination, encourager les respirations lentes et profondes et faire souffler l'enfant comme pour éteindre des chandelles;
- privilégier les stratégies cognitives (attitudes et distraction), par exemple, compter.

Les différentes techniques d'injection, dont l'injection rapide sans aspiration, sont présentées sur le site Internet du MSSS à l'adresse suivante :
http://www.msss.gouv.qc.ca/sujets/santepub/vaccination/index.php?formations